

# Charte d'achat responsable

Mise à jour le 02/11/2020

## Informations du document

### Descriptif rapide :

La charte d'achat responsable d'Aperam ("charte") réaffirme notre engagement en faveur du développement durable de notre chaîne d'approvisionnement et confirme que nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent des normes spécifiques en matière de santé et de sécurité, de droits humains, d'éthique et d'environnement. Nous encourageons nos fournisseurs à œuvrer auprès de leur propre secteur et avec nous pour identifier et développer des façons d'améliorer les performances de notre programme d'achat responsable et durable. Nous espérons que cette politique encouragera nos fournisseurs et toute leur chaîne d'approvisionnement à adopter des pratiques commerciales durables.

### Champ d'application :

Cette charte s'applique à tous les acheteurs, fournisseurs et entrepreneurs d'Aperam ainsi qu'à leurs filiales et s'applique à tous les produits et services achetés par Aperam. Nous encourageons vivement nos fournisseurs à promouvoir les engagements de cette charte au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement.

### Objet

Aperam est un leader du marché des aciers inoxydables et spéciaux et se positionne comme un promoteur actif de l'éthique et du développement durable sous toutes ses formes. Pour soutenir ces objectifs, qui sont matérialisés par l'engagement d'Aperam envers les dix principes du Pacte mondial des Nations unies, les objectifs de développement des Nations unies, les lignes directrices de l'OCDE pour les multinationales, entre autres, ainsi que par son adhésion à l'association ResponsibleSteel™, Aperam s'engage à travailler avec ses fournisseurs en vue :

- D'opérer une chaîne d'approvisionnement allégée en accord avec les politiques d'entreprise dans le domaine du développement durable, que ce soit en matière sociale (notamment la santé, la sécurité et les droits humains), environnementale ou éthique.
- De développer des solutions d'approvisionnement en accord avec les besoins et les attentes des clients, des organismes de réglementation et des parties prenantes au sens large.
- De créer de la valeur à long terme et de réduire les risques pour son entreprise, ses fournisseurs et ses parties prenantes.
- De s'appuyer de plus en plus sur une chaîne d'approvisionnement dont les performances en matière de développement durable sont solides et vérifiées.

Nous atteindrons ces objectifs en établissant des normes d'approvisionnement responsable et durable, en collaborant, en innovant et en intégrant l'approvisionnement et les achats durables dans nos processus d'affaires, nos méthodes d'évaluation et nos indicateurs de performance.

## Introduction

Aperam définit sa chaîne d'approvisionnement comme étant les biens et services achetés et utilisés dans le cadre de ses activités. Cela comprend les matières premières telles que le minerai de fer, la ferraille d'acier inoxydable et d'acier au carbone, les alliages, les métaux de base, l'énergie ainsi que les machines immobilisées, les services et produits industriels et professionnels, les pièces détachées, l'emballage, l'informatique et la logistique.

L'achat responsable est un principe clé à la fois dans l'approvisionnement d'Aperam et dans son approche de développement durable. Il est systématiquement pris en compte parallèlement aux facteurs tels que le prix et la qualité.

# 1. Notre engagement envers nos fournisseurs

Conformément à ses principes, Aperam s'engage à :

- Collaborer : Travailler avec les fournisseurs pour améliorer les normes sociales (y compris la santé, la sécurité et les droits humains), environnementales et éthiques. Cela peut inclure des évaluations conjointes ou tierces, telles que des audits de processus, des visites de sites ou des certifications, afin d'évaluer les performances par rapport à des normes définies et convenues, telles que les principes propres à Aperam, précisés dans son Code de conduite des affaires, les directives éthiques propres aux fournisseurs ou les normes sectorielles de développement durable, ainsi que par rapport aux exigences de ResponsibleSteel™.
- Soutien : Aider les fournisseurs à identifier les activités qui ne répondent pas à ces exigences et travailler à l'amélioration des conditions en temps voulu, éventuellement par le partage de bonnes pratiques ou la formation.
- Établir des priorités : Concentrer notre attention sur les parties de la chaîne d'approvisionnement où le risque de ne pas satisfaire à ces exigences est le plus élevé et où l'amélioration maximale peut être apportée.
- Respecter : Conduire nos activités avec les fournisseurs de manière équitable, objective, transparente et professionnelle. Cela implique de traiter les employés des fournisseurs travaillant dans nos locaux de la même façon que notre propre personnel.

- Promouvoir : Agir en tant que défenseur des pratiques durables au sein de notre industrie et nous appuyer de plus en plus sur une chaîne d'approvisionnement réalisant des performances solides et vérifiées en matière de développement durable.
- Communiquer et former : Veiller à ce que tous les employés d'Aperam soient informés de cette politique et que les responsables des achats soient formés de manière adéquate.
- Améliorer : Revoir régulièrement nos politiques et nos pratiques pour s'assurer qu'elles contribuent à notre vision d'un approvisionnement responsable et durable et à nos rapports sur le développement durable.

## 2. Ce que nous attendons de nos fournisseurs

### 2.1. Principes généraux

Nous attendons d'eux qu'ils respectent les exigences décrites dans cette charte et plus particulièrement dans ce paragraphe, et s'ils ne les respectent pas, qu'ils proposent et mettent en œuvre des plans d'atténuation pour les atteindre. Le non-respect ou l'absence de ce plan pourrait amener Aperam à rompre avec ce fournisseur.

Les fournisseurs sont aussi fortement encouragés à collaborer, tant au niveau de leur propre secteur qu'avec Aperam, pour identifier d'autres possibilités d'amélioration des pratiques commerciales dans les domaines de la santé et de la sécurité, des droits humains, de l'éthique et de la gestion de l'environnement tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

### 2.2. Santé et sécurité

Aperam s'engage à œuvrer pour un "Objectif zéro" accidents et blessures, ainsi que pour le bien-être général sur le lieu de travail et en dehors. Cet engagement est corroboré par nos Chartes et Procédures en matière de Santé et de Sécurité, qui font de ce dernier sujet notre premier devoir. Aperam requiert de ses fournisseurs qu'ils éliminent tous les accidents de travail liés au travail au sein de leur personnel ou dans leur communauté, et qu'ils respectent des normes similaires à celles d'Aperam en matière de santé et de sécurité. Des chartes et instructions spécifiques s'appliquent aux fournisseurs qui entrent sur les sites d'Aperam. Elles doivent être strictement respectées. Le non-respect des directives en matière de santé et de sécurité ou de mauvaises performances dans ce domaine peuvent justifier la suspension immédiate du contrat.

### 2.3. Droits Humains

Comme le précisent sa Charte des droits humains et son Code de conduite des affaires, Aperam respecte tous les droits humains, en particulier ceux de ses employés et des communautés locales, et s'engage à promouvoir ces principes auprès de ses fournisseurs. Aperam requiert de ses fournisseurs qu'ils élaborent et mettent en œuvre des chartes et procédures visant à garantir le respect de tous les droits humains dans leurs entreprises ainsi que celles de leurs fournisseurs, conformément aux normes d'Aperam, en mettant l'accent sur

le travail des enfants ou le travail forcé, la discrimination, la liberté d'association et des conditions d'emploi décentes.

## 2.4. Éthique

Aperam s'engage à appliquer des pratiques commerciales équitables, éthiques et transparentes. Aperam n'achète pas de matériaux ou de services qui ne sont pas conformes aux lois et conventions nationales ou internationales, notamment en matière de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le contrôle des exportations fondé sur les politiques de sanctions. Aperam s'engage à utiliser des matières premières et des produits industriels d'origine légale et durable, et ne s'approvisionnera pas en "minéraux ou matériaux de conflit". Aperam met en place des processus de diligence raisonnable pour respecter cet engagement et demande aux fournisseurs concernés de soutenir pleinement l'entreprise dans cet effort. Aperam demande à ses fournisseurs d'appliquer une politique d'entreprise basée sur le respect des pratiques commerciales éthiques, en adoptant les mêmes principes que le Code de conduite commerciale d'Aperam et les Chartes éthiques connexes.

## 2.5. Respect de l'environnement

Aperam s'engage en faveur du développement durable et utilise son expertise dans le domaine de la sidérurgie pour développer des procédés plus propres, ce qui en fait l'entreprise d'acier inoxydable ayant la meilleure empreinte carbone au monde.

En outre, Aperam s'est fixé des objectifs environnementaux ambitieux pour minimiser encore davantage son impact sur l'environnement, lutter contre le changement climatique et tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050. Nous faisons en sorte de travailler avec des fournisseurs qui s'engagent dans la même démarche et suivent les meilleures pratiques en matière de gestion environnementale, notamment l'efficacité énergétique et des ressources, la gestion de la biodiversité, la réduction des déchets, la réduction des émissions de CO2 et le recyclage. Aperam exige de ses fournisseurs qu'ils se dotent de chartes, processus et procédures efficaces pour gérer leur impact sur l'environnement et qu'ils exploitent leur entreprise de manière à respecter des normes élevées en matière de gestion des impacts environnementaux.

## 2.6. Communication sur les cas graves

En cas de violations significatives des droits humains ou de l'éthique et/ou de risques environnementaux (y compris pollution, inondations, etc.), nous attendons de nos fournisseurs qu'ils nous informent rapidement, qu'ils travaillent en coordination avec les communautés afin de minimiser les impacts locaux et nous apportent des garanties quant aux conséquences possibles sur la capacité d'Aperam à respecter ses propres engagements.

## 2.7. Documentation

Sur demande, nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils :

- Remettent à Aperam ou à ses représentants des copies de toutes les informations pertinentes, y compris les éléments concernant leurs bénéficiaires effectifs<sup>1</sup>.
- Remplissent un questionnaire d'auto-évaluation.
- Démontrent les efforts entrepris pour satisfaire aux exigences de cette charte ; et notamment qu'ils fournissent leurs propres engagements en matière d'achats responsables et de procédures connexes.
- Coopèrent et fassent l'effort, dans la mesure du possible, de s'assurer que leurs sous-traitants fassent de même.

## 3. Suivi et révision

### 3.1. Suivi

Cette charte fait partie intégrante de la procédure de gestion et d'évaluation des relations fournisseurs d'Aperam, qui comprend le suivi des indicateurs de performance.

Aperam adoptera une approche basée sur le risque pour évaluer la conformité des fournisseurs aux exigences de cette charte. Le suivi peut prendre la forme d'auto-évaluations, de visites sur site et de suivi des plans de remédiation. Aperam oeuvrera avec ses fournisseurs pour combler les lacunes identifiées. Aperam se réserve le droit de se désengager des fournisseurs qui ne répondent pas aux exigences de cette charte ou qui ne peuvent pas fournir de plan d'amélioration ni s'y engager.

### 3.2 Révision

Aperam révisera périodiquement cette charte et son programme de mise en œuvre, pour s'assurer de son adéquation et de son efficacité.

---

<sup>1</sup> aussi appelé "propriétaire en dernière analyse" (Ultimate Beneficial Owners)